

**INTERVENTION DE S.E. MADAME Evelyne AGONHESSOU QUENUM, CHEF DE LA
DELEGATION BENINOISE A LA 3^e MSP CCM**

Oslo (Norvège), le 11 septembre 2012

Monsieur le Président,

**Mesdames et Messieurs les Délégués à la Troisième Réunion des Etats parties à la
Convention des Armes à sous-munitions,**

Je voudrais, avant toute chose, vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre brillante élection à la Présidence de cette réunion. Le Bénin est d'avis que cette élection constitue le juste couronnement de la contribution ô combien essentielle du Royaume de Norvège, votre pays, au processus de création et de promotion de la Convention sur les Armes à Sous-Munitions.

Je voudrais également exprimer ma profonde gratitude au Gouvernement norvégien pour la qualité de l'accueil et de l'hospitalité qui sont réservés à la délégation béninoise depuis notre arrivée dans cette magnifique ville d'Oslo.

Monsieur le Président,

La participation du Bénin à la présente réunion, en qualité d'Etat signataire, témoigne de l'attachement du Gouvernement du Bénin à la Convention sur les Armes à Sous-Munitions, bien que ne l'ayant pas encore ratifiée.

A ce sujet, je voudrais vous rassurer, Monsieur le Président, que le processus de ratification a été néanmoins déjà engagé au niveau des instances nationales compétentes, et devrait aboutir très prochainement, afin de permettre à mon pays, le Bénin, de s'honorer d'être un Etat partie à cette importante convention et de contribuer ainsi à son universalisation.

En attendant cette ratification, je voudrais souligner l'action significative que mène **la République du Bénin, qui n'est, faut-il le rappeler, ni producteur ni théâtre d'utilisation d'Armes à Sous-Munitions**, en matière déminage, notamment à travers les activités de son **Centre de Perfectionnement aux Actions Post-Conflictuelles de Déminage et de Dépollution (CPADD)**, dont la mission est de contribuer au développement d'une véritable capacité africaine en matière de

lutte anti-mines. Ce centre de formation à vocation régionale, qui a acquis désormais une renommée internationale, forme ainsi chaque année des dizaines d'acteurs anti-mines en provenance de divers pays du continent africain.

Le Bénin est d'avis que la formation doit occuper une place particulière s'agissant de la prévention des effets des armes à sous-munitions, mais également en matière de déminage pour résorber les dangers que présentent les restes explosifs de guerre. A cet égard, le Bénin voudrait pouvoir compter sur l'appui continu et renforcé de la communauté internationale au développement du CPADD, afin de lui permettre de rester à l'avant-garde de la lutte anti-mines en Afrique subsaharienne.

Je vous remercie.